



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
DEPARTEMENT CALVADOS

CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

SEANCE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion située 8 avenue de la Stèle à THUE ET MUE, sous la présidence de Sarah IUNG, présidente

En exercice : 22

Date de convocation : 30/06/2022

Présents : Mme IUNG Sarah, M. Yohann BEAUFILS, M. Jérôme BENOIST, Mme Karine BLAT, Mme Véronique BOUVIER, Mme Véronique DUQUENNE, M. Laurent FORESTIER, Mme Flavie HERPIN, Mme Marie-Thérèse LANDRON, Mme Nelly LAVILLE, Mme Delphine LE GUYADER, M. Didier LHERMITE, M. François LIBEAU, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE,

Avaient donné pouvoir : Elodie GUILLAUME SAINTE COLOMBE à Marie-Thérèse LANDRON, Véronique MASSON à Béatrice TURBATTE, Marie-Claude VERGNAUD à Laurence TROLET

Absents : Mme SILINE Sabrina, M. LHOTELLIER Mickael, M. Patrice KARCHER, M. Benoît VICTOR

Présents : 15

Votes exprimés : 18

Secrétaire de séance : Laurence TROLET

**DELIBERATION N°2022-34 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :
COMMISSIONS OUVERTES A L'UEMA**

Rapporteur : Béatrice TURBATTE, vice-Présidente en charge de l'Administration Générale

La délibération n° 2022-28 du 18 mai 2022, approuve l'ouverture à Bretteville l'Orgueilleuse d'une Unité d'Enseignement Maternel d'Autisme (UEMA), en partenariat avec l'IME « Les Coteaux Fleuris » à partir de septembre 2022.

La présidente expose que dans le cadre des relations partenariales :

Le SEEJ devrait pouvoir disposer d'une place dans le Conseil de la Vie Sociale de l'établissement « Les Coteaux Fleuris », après la publication d'un décret permettant cette ouverture aux partenaires à compter du 1er janvier 2023.

· Les parents d'élèves des enfants inscrits à l'UEMA n'ont pas de représentation officielle au conseil d'école car les enfants relèvent du ministère de la santé et non de l'éducation nationale. Toutefois, ils pourraient être invités sans participation au vote.

L'association pourrait devenir un membre actif des commissions de travail du SEEJ,

La délibération n°2021-02 du 3 février 2021 prévoit que certaines commissions soient ouvertes aux partenaires.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'OUVRIR** les commissions suivantes à un représentant de l'association gestionnaire de l'UEMA :

- Scolaire (1 place)
- Périscolaire, extrascolaire, petite enfance (1 place)
- Communication (1 place)

- **DE MODIFIER** le règlement intérieur en ce sens

- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présent
La présidente Sarah IUNG

SEEJ SIVOM • ÉDUCATION • ENFANCE • JEUNESSE
8, avenue de la Stèle – Bretteville l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Téléphone : 02 31 26 84 76 • Fax : 02 31 26 23 06
E-mail : accueil@seej.fr
www.seej.fr

